



CCAS Seignosse

Conseil d'Administration du 04 avril 2024

DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 04.04.2024

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-quatre, le 04 avril 2024, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre PECASTAINGS, en session ordinaire

Etaient présents :

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jean-Marc LESOUEF, Patrice BEZIAT

Mesdames Ghislaine PEYON, Madame Sylvie PAUCET-ALHAITS, Mme Sylvie LOUSTALET, Mme Quitterie HILDELBERT, Mme BACON-CABY Martine,

Excusés :

Madame QUINOT Carine

Secrétaire de séance : Martine BACON-CABY

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Délibération : 2024-04-04_03

Objet : Budget Primitif 2024 CCAS

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du CCAS ;

Vu l'approbation du compte administratif 2023 et l'affectation des résultats de fonctionnement 2023, en séance du 20 mars 2024 ;



CONSIDERANT la présentation du projet de budget primitif 2024 du budget principal au conseil d'administration par section et par chapitre ;
 CONSIDERANT la proposition de voter le budget primitif 2024 du budget principal par chapitre ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Président sur la présentation du budget primitif 2024 du budget principal du CCAS équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- 185 000 € en section de fonctionnement
- 10 600 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2024 du budget principal selon les montants indiqués ci-dessous en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Libellé	Total Prévisions 2023	Propositions 2024
	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	183 000.00	185 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 590.00	64 900.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	119 780.00	101 171.21
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 501.38	2 528.79
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 008.62	16 200.00
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	120.00	200.00
	RECETTES	183 000.00	185 000.00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	36 122.82	44 722.08
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	19 200.00	19 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	126 000.00	120 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 500.00	1 177.92
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	177.18	100.00

	Libellé	Total Prévisions 2023	Prévisions 2024
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	8 720.00	10 600.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 120.00	10 600.00
20	DEPENSES IMPREVUES	600.00	
	RECETTES	8 720.00	10 600.00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	6 218.62	8 071.21
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 501.38	2 528.79



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pierre BECASTAINGS



DELIBERATION TELETRANSMISE A
M. le Représentant de l'Etat
Le 9 avril 2024
Et publiée le 10 avril 2024
Rendu exécutoire le 10 avril 2024
(Loi du 02/03/1982
Complétée Loi 22/07/82)